



Conseil économique et social

Distr. générale
9 août 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des technologies de l'information et de la communication,
de la science, de la technologie et de l'innovation

Première session

Bangkok, 5-7 octobre 2016

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation: franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique

Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans la présente note un résumé des recommandations formulées dans l'étude thématique *Harnessing Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific*, afin que les États membres en tiennent compte dans leurs activités de partage du savoir et de coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) à l'échelon régional.

On trouvera également dans la présente note un aperçu du projet lancé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en vue de renforcer la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'entreprise sociale et de l'investissement responsable dans la région Asie-Pacifique.

Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation est invité à réfléchir aux actions prioritaires pour le partage du savoir et la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation à l'échelon régional et à recenser les besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités, en vue d'aider les États membres à exploiter avec efficacité la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable. Les conclusions des délibérations du Comité viendront appuyer la formulation d'un nouvel ensemble de recommandations et de résultats attendus qui sera soumis à la Commission à sa soixante-treizième session.

Les États membres sont invités en outre à définir leurs priorités et à indiquer s'ils souhaitent participer au projet de la CESAP visant à renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'entreprise sociale et de l'investissement responsable dans la région Asie-Pacifique.

* E/ESCAP/CICTSTI(1)/L.1.

I. Introduction

A. Généralités

1. Le thème de la soixante-douzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) portait sur la science, la technologie et l'innovation. L'étude thématique intitulée *Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific*¹ a été présentée à l'occasion d'une table ronde ministérielle à cette session. La résolution 72/12 de la Commission, intitulée « Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » a ensuite été adoptée. Dans cette résolution, la Commission priait notamment le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation d'examiner les recommandations formulées dans l'étude thématique et de lui présenter un ensemble complet et inclusif de recommandations à sa soixante-treizième session.

B. Objet du point 3 de l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation

2. Le point 3 de l'ordre du jour a pour objet de susciter des débats sur les moyens d'atteindre les objectifs définis dans la résolution 72/12 et de s'entendre sur un ensemble complet et inclusif de recommandations devant être présenté à la Commission à sa soixante-treizième session. Ces recommandations porteront notamment sur ce qui suit:

a) Les mesures prioritaires à prendre en vue du partage du savoir et de la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation à l'échelle régionale (section III);

b) La définition des besoins dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi qu'en matière de renforcement des capacités des États membres (section IV).

3. Les débats tenus au titre du point 3 de l'ordre du jour viseront également à recueillir l'avis des États membres sur les actions prioritaires à l'appui des entreprises sociales et de la mise en place de conditions propices à l'investissement responsable. Les États membres seront en outre invités à indiquer s'ils souhaitent participer au projet de la CESAP sur le renforcement de la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'entreprise sociale et de l'investissement responsable dans la région Asie-Pacifique (section V).

II. Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

4. Comme il est fait observer dans divers documents, il est essentiel d'utiliser la science, la technologie et l'innovation à bon escient pour réaliser les objectifs de développement durable. Dressant le bilan de la situation en Asie et dans le Pacifique, l'étude thématique a mis en évidence la portée, la diversité et le dynamisme des programmes portant sur la science, la

¹ Publications des Nations Unies, n° de vente E.16.II.F.12. Disponible à l'adresse www.unescap.org/resources/harnessing-science-technology-and-innovation-inclusive-and-sustainable-development-asia.

technologie et l'innovation dans la région. Elle a également fait ressortir certaines des politiques et stratégies les plus innovantes de la région et donné des exemples de meilleures pratiques ainsi que d'initiatives expérimentales, illustrant ainsi l'esprit dynamique des autorités publiques de l'Asie et du Pacifique. Ainsi, l'étude thématique a montré les gains qui pourraient être tirés de la coopération régionale et du partage du savoir en vue d'appliquer des méthodes efficaces.

5. L'étude thématique présentait un cadre conceptuel pour la science, la technologie et l'innovation régi par les principes d'ouverture, d'inclusivité, de responsabilité et de collaboration, permettant de voir au-delà du seul aspect économique et d'intégrer pleinement les dimensions sociale et environnementale du développement durable. En outre, les gouvernements étaient invités à mettre en place des programmes pragmatiques en matière de science, de technologie et d'innovation, alignés sur les stratégies de développement nationales, en vue de réaliser les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Il était appelé dans le cadre conceptuel à réorienter les politiques selon deux axes normatifs. Tout d'abord, les politiques innovantes relatives au développement inclusif et durable, plutôt que se concentrer comme il est d'usage sur la compétitivité économique, doivent s'intéresser à la justice sociale et à la protection de l'environnement. Ensuite, les principes d'ouverture et d'inclusivité doivent être intégrés aux stratégies innovantes en vue d'appuyer les politiques en faveur de la compétitivité, agissant ainsi en tant que catalyseurs.

7. En outre, le cadre conceptuel décrivait les cinq principaux éléments composant un véritable système d'innovation pour le développement inclusif et durable.

8. **Un leadership visionnaire.** Il s'agit d'un élément essentiel pour exploiter la science, la technologie et l'innovation au service du développement inclusif et durable. Les dirigeants devront établir des plans d'action visionnaires sur la base d'études prospectives; placer les impératifs aussi bien sociaux et environnementaux qu'économiques au cœur des stratégies; et tenir tous les services gouvernementaux pour responsables de l'exécution de ces plans. Il sera essentiel de faire participer tous les acteurs au système d'innovation, afin de garantir que les plans intègrent les trois dimensions - économique, sociale et environnementale - du développement durable. Toutefois, cela ne se fera pas automatiquement. Si l'on veut exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable, il faudra agir avec détermination et de manière ciblée pour garantir une action gouvernementale intégrée.

9. **Des institutions efficaces.** Les activités visant la création, le développement et la mise en œuvre dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation reposent sur des institutions efficaces. Les institutions définissent les règles et principes et mettent en place l'infrastructure qui oriente les comportements et hiérarchise les interactions. L'infrastructure matérielle et virtuelle constitue l'assise de l'économie du savoir. Un cadre réglementaire solide, portant notamment sur le droit des sociétés et le droit de propriété, favorisera aussi la prise de risques nécessaire à l'innovation. Pour veiller à ce que nul ne soit laissé de côté, il sera essentiel que les autorités publiques inculquent les principes d'ouverture et d'inclusivité aux institutions et donnent à celles-ci les moyens de les appliquer véritablement.

10. **Encourager l'investissement dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.** Il sera essentiel de s'engager à financer la science, la technologie et l'innovation et d'encourager les investissements dans ce domaine. Souvent, les innovateurs ne disposent pas des moyens financiers nécessaires au moment décisif, ce qui entrave les activités de recherche élémentaires ou empêche les petites sociétés spécialisées dans la haute technologie d'avoir accès aux marchés ou de prendre de l'envergure. Les stratégies d'investissement public adoptées à l'avenir dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation devront avoir pour but de garantir des financements pour pallier les carences en la matière, accélérant ainsi l'innovation tant au stade de la recherche fondamentale et appliquée qu'à celui de la commercialisation. Il sera indispensable d'encourager les investisseurs privés à soutenir la STI et de veiller à ce que les dépenses consacrées aux activités de recherche-développement aboutissent à des produits pouvant être commercialisés par le secteur privé; à l'inverse, il est essentiel de veiller à ce que les initiatives du secteur privé bénéficient d'un financement adéquat au stade de la recherche et du développement. Il convient à cet effet de renforcer le lien entre les financements publics et les investissements privés. Pour garantir que les diverses formes de financement disponibles (capitaux intérieurs, investissements étrangers directs et fonds de donateurs) sont utilisés avec efficacité et efficience, il sera indispensable d'aligner les flux financiers sur les stratégies dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable. Il faudra non seulement adopter des politiques visant à accroître les montants investis dans la STI, mais également veiller à ce que les retours sur investissement intègrent des résultats sociaux et environnementaux en plus de résultats économiques. Si l'investissement responsable (défini par un type d'investissement visant à obtenir, outre un rendement financier, des résultats positifs sur les plans social et environnemental) se justifie, des mesures d'incitation vigoureuses et un leadership politique fort seront nécessaires pour que cette notion, de marginale, devienne largement répandue.

11. **Soutenir les citoyens.** Quatrièmement, pour garder l'élan en matière de développement de la science, de la technologie et de l'innovation, les gouvernements doivent encourager et soutenir leur ressource la plus importante - les citoyens. Si les scientifiques, les spécialistes des technologies, les innovateurs et les entrepreneurs sont considérés traditionnellement comme étant à la base des activités novatrices, il existe un gisement non exploité de talents au sein des communautés souvent qualifiées de vulnérables, ou des ressources sous-estimées. Les meilleures structures publiques et institutions et les meilleurs mécanismes de financement du monde ne serviront à rien sans des personnes talentueuses et instruites à même de concevoir et d'appliquer des idées. Les pouvoirs publics doivent tenir compte de ces catégories sous-représentées, notamment les femmes, et leur fournir un appui, car il s'agit de sources importantes de talent et d'idées novatrices. Ils doivent aussi préparer la population active de demain et permettre l'apprentissage tout au long de la vie en favorisant l'acquisition de compétences dans les domaines du numérique et de l'innovation et en formant des esprits capables d'adaptation, de souplesse et d'innovation aux fins de résoudre les problèmes. En aidant et en formant la population locale, les pouvoirs publics peuvent mettre en place du capital humain adapté, et ce à tous les stades du bouleversement économique et social qui accompagne souvent l'apparition de nouvelles technologies ou de processus novateurs. Cette structure réglementaire transparente et positive permettra de tirer parti de l'énorme potentiel de la classe entrepreneuriale. L'innovation inclusive a pour objet non seulement de mettre les innovations à la disposition des populations vulnérables mais aussi de donner les moyens à ces communautés d'exploiter leur propre potentiel dans ce domaine.

12. **Des économies du savoir ouvertes, inclusives et novatrices.** Enfin, la mise en place d'économies du savoir ouvertes, inclusives et novatrices offre la possibilité d'accroître l'efficacité et la portée des activités relatives à la STI menées dans la région. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, l'objectif du Programme 2030, à savoir ne laisser personne de côté, ne sera pas atteint si les pays n'œuvrent pas ensemble à la mise en place d'économies du savoir ouvertes, inclusives et novatrices. Cette question se pose avec une acuité particulière dans la région Asie-Pacifique, qui compte certains des pays les plus à la pointe des progrès technologiques dans le monde, ainsi que certains des plus démunis dans ce domaine. Les nombreuses instances sous-régionales et Nord-Sud qui existent dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation sont disparates et non reliées les unes avec les autres; par conséquent, elles ne tirent pas pleinement parti du vaste potentiel et du réservoir de savoir dans la région. Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation offre une occasion exceptionnelle d'adopter une démarche véritablement intégrée et inclusive en matière de partage du savoir et de mettre à profit la diversité et le dynamisme de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'ensemble de la région.

III. Mesures prioritaires à prendre en vue du partage du savoir et de la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation à l'échelon régional

13. Le Comité étant une plateforme intergouvernementale de facilitation du partage du savoir et de la coopération, les États membres sont invités à examiner les meilleurs moyens par lesquels la CESAP peut appuyer le développement d'économies du savoir ouvertes, inclusives et novatrices en vue de faciliter un partage du savoir et une coopération efficaces dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation à l'échelon régional.

14. Les actions prioritaires suivantes pourraient notamment être examinées:

a) Établir une plateforme régionale permettant aux responsables publics de faire participer les diverses parties prenantes à l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation afin de débattre et de tirer parti efficacement de la science, de la technologie et de l'innovation pour parvenir à un développement inclusif et durable, ainsi que de collaborer dans ce domaine (en l'occurrence par l'intermédiaire d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation, dont le projet de mandat figure dans le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/8);

b) Faciliter le partage du savoir entre les mécanismes de coopération sous-régionaux en matière de science, de technologie et d'innovation en Asie et dans le Pacifique, sujet traité dans le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/9;

c) Négocier des accords intergouvernementaux portant sur des questions cruciales dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, telles que les politiques de science ouverte, l'échange de personnes, l'échange de technologies et les dispositions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans les accords commerciaux;

d) Promouvoir le partage des connaissances techniques entre les pays et offrir des incitations destinées à favoriser, entre les pays, la collaboration et le développement en matière de technologies, ainsi que le commerce et le transfert de technologies;

e) S'assurer que les besoins et les connaissances de la région sont pris en compte dans les initiatives mondiales menées en matière de science, de technologie et d'innovation (telles que le Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies et la Banque de technologies).

IV. Définition des besoins des États membres en matière de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

15. Les États membres sont invités à définir leurs besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour favoriser l'exploitation efficace de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement durable. Les actions prioritaires suivantes pourraient notamment être envisagées:

a) Mettre en évidence les meilleures pratiques pour l'application d'approches pangouvernementales en matière de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, et intégrer les politiques menées dans ce domaine aux stratégies de développement;

b) Rechercher et analyser les solutions technologiques pour chacun des objectifs de développement durable;

c) Faciliter l'établissement de collaborations régionales efficaces en matière de recherche-développement;

d) Mettre en valeur le capital humain dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation au service des objectifs de développement durable;

e) Encourager l'innovation pour le développement durable auprès des entreprises;

f) Mettre en place des institutions et des fonds efficaces pour appuyer la science, la technologie et l'innovation;

g) Définir les meilleures politiques permettant de stimuler l'entrepreneuriat;

h) Obtenir des fonds pour la science, la technologie et l'innovation au moyen de mécanismes de financement novateurs.

V. Question spéciale: tirer parti de l'entrepreneuriat social et de l'investissement responsable pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable

A. Élargir les conceptions traditionnelles de la science, de la technologie et de l'innovation

16. Dans le système des Nations Unies, les organisations telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sont attachées à des conceptions traditionnelles de la science, de la technologie et de l'innovation. Par exemple, la CNUCED aide surtout les États membres des Nations Unies à élaborer des politiques d'innovation permettant d'accroître leur compétitivité économique, tandis que l'OMPI et l'UNESCO privilégient des critères de mesure traditionnels, tels que le nombre de brevets déposés et les dépenses consacrées à la recherche-développement.

17. Il est difficile d'avoir un tableau d'ensemble de l'innovation, d'autant plus que les indicateurs classiques, tels que le nombre de brevets déposés et les dépenses de recherche-développement, ne permettent pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il sera fondamental de disposer de données pour identifier et comprendre les moteurs de l'innovation « cachée », c'est-à-dire les activités d'innovation que les indicateurs traditionnels ne recensent pas mais qui sont tout aussi susceptibles d'avoir un effet positif.

18. L'entrepreneuriat social et l'investissement responsable sont deux concepts nouveaux en matière d'innovation dans la région, qui ne sont pas pris en compte par les cadres de mesure traditionnels de la science, de la technologie et de l'innovation. À ce titre, ils sont donc susceptibles d'élargir la conception traditionnelle de ces questions et de repousser les limites des cadres de mesure actuels utilisés dans le monde.

19. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement énonce les engagements fermes pris par les États membres en faveur de l'innovation sociale – dont l'entrepreneuriat social et l'investissement responsable sont deux piliers fondamentaux – mais il est largement admis que les pays ont besoin d'aide pour mettre en œuvre des politiques et des cadres de mesure efficaces.

20. Ainsi, la conduite d'activités plus détaillées dans ces deux domaines permettrait d'aider les États membres à respecter les engagements pris en la matière dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, tout en venant compléter les activités plus traditionnelles menées par le système des Nations Unies dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et en apportant un « leadership éclairé » sur un programme tourné vers l'avenir pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable.

B. Le potentiel de l'entrepreneuriat social et de l'investissement responsable

21. Les petites et moyennes entreprises stimulent l'emploi, la concurrence, le dynamisme économique et l'innovation dans le monde entier. Elles jouent un rôle particulièrement important en Asie et dans le Pacifique où, entre 2007 et 2012, elles représentaient 98 % du total des entreprises, employaient 66 % de la population active nationale, contribuaient au produit intérieur brut à hauteur de 38 % et représentaient 30 % des exportations totales en valeur².

22. L'adoption des objectifs de développement durable a été un signal fort pour les économies du monde, leur indiquant que les objectifs sociaux et environnementaux sont profondément liés aux objectifs de développement économique. Le secteur privé, à travers les petites et moyennes entreprises, peut jouer un rôle important en tenant compte de l'impact social et environnemental des décisions entrepreneuriales et d'investissement. Il est donc de plus en plus important d'instaurer un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises dans la région, en particulier pour les entreprises sociales – c'est-à-dire les entreprises qui intègrent des objectifs sociaux et/ou environnementaux dans leur modèle commercial.

² Banque asiatique de développement, *Asia SME Finance Monitor 2014* (Manille, 2015), sur la base de l'analyse des données de 20 pays. Disponible à l'adresse: www.adb.org/sites/default/files/publication/173205/asia-sme-finance-monitor2014.pdf.

23. S'il est difficile d'accéder à des financements et de créer une petite ou moyenne entreprise économiquement viable, la difficulté est encore plus grande pour les entreprises sociales qui cherchent à avoir un impact à la fois économique, social et/ou environnemental, étant donné que les décisions d'investir sont traditionnellement fondées uniquement sur des critères commerciaux et économiques. Des modes de financement novateurs seront donc indispensables aux entreprises sociales pour tirer pleinement parti de la capacité d'innovation et du potentiel que ce secteur peut mettre au service du Programme 2030. À cet égard, l'investissement responsable est la composante essentielle d'un environnement propice aux entreprises sociales.

24. Les concepts d'entrepreneuriat social et d'investissement responsable ont pris de l'ampleur dans la région à mesure que l'on a pris conscience de l'importance fondamentale des trois dimensions du développement durable pour réaliser les objectifs de développement durable. Plusieurs États membres de la région sont actuellement en train d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'investissement responsable.

25. Les donateurs consacrent également davantage de ressources à ces secteurs afin d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable. Ainsi, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a récemment publié un document de politique générale qui annonçait sa décision de faire de l'investissement social un pilier fondamental de son programme d'aide au développement international.

26. La CESAP peut appuyer ces évolutions récentes du secteur de l'entrepreneuriat social en contribuant au renforcement des capacités pour aider les responsables publics à mettre en œuvre des politiques efficaces, en mettant en évidence les meilleures pratiques en la matière et en faisant en sorte que ces évolutions se diffusent plus largement dans l'ensemble de la région.

C. Évolutions récentes dans la région

1. Investissement responsable

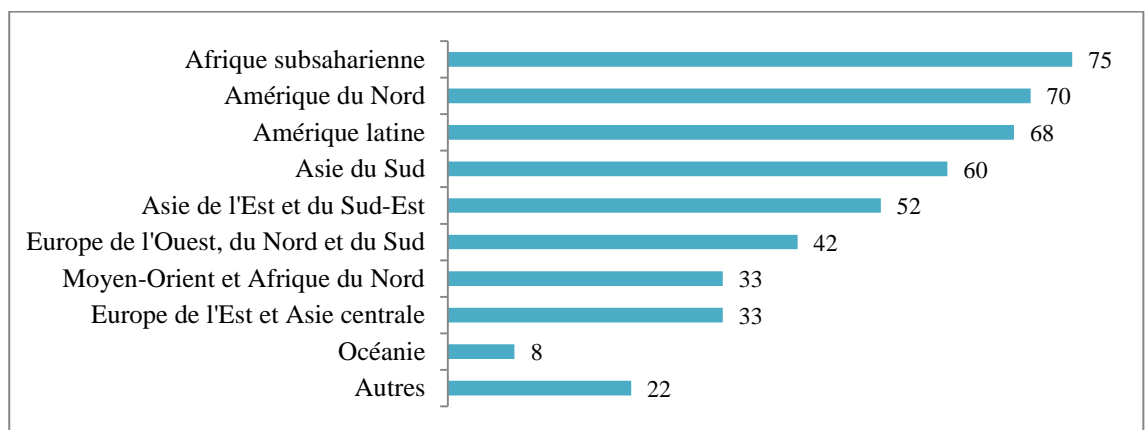
27. Le Monitor Institute et la Fondation Rockefeller définissent l'investissement responsable comme le placement actif de capitaux dans des entreprises et des fonds qui génèrent des bénéfices sociaux et/ou environnementaux et garantissent au minimum à l'investisseur un retour financier neutre³. Une étude réalisée en 2011 par la Banque asiatique de développement auprès de 70 investisseurs à impact social a révélé que plus de la moitié d'entre eux prévoyaient d'accroître leurs investissements en Asie⁴. Cette prévision a été actualisée, ainsi que le montre l'Étude 2014 sur les marchés de l'investissement responsable publiée par le Ministère du développement international du Royaume-Uni. L'étude montre que l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud constituent les plus grands marchés du point

³ Monitor Institute, *Investing for Social & Environmental Impact: A Design for Catalyzing an Emerging Industry* (2009). Disponible à l'adresse: http://monitorinstitute.com/downloads/what-we-think/impact-investing/Impact_Investing.pdf.

⁴ Banque asiatique de développement, *Impact Investors in Asia: Characteristics and Preferences for Investing in Social Enterprises in Asia and the Pacific*, (Manille, 2011). Disponible à l'adresse: www.adb.org/publications/impact-investors-asia-characteristics-and-preferences-investing-social-enterprises-asia.

de vue des activités d'investissement responsable⁵. En 2016, le Global Impact Investing Network, actuellement l'organisation sectorielle la plus grande et la plus active en matière d'investissement responsable, a publié une étude portant sur 158 investisseurs à impact social du monde entier. Le rapport a confirmé la prévision de la Banque asiatique de développement et les résultats de l'étude du Ministère du développement international en montrant que l'Asie du Sud, ainsi que l'Asie de l'Est et du Sud-Est, étaient des marchés clés pour l'investissement responsable. La figure I montre la répartition géographique des actifs pour les 158 investisseurs interrogés. Si les États-Unis d'Amérique et l'Amérique latine reçoivent davantage de capitaux, ceux-ci prennent surtout la forme de dettes privées. Le rapport du Global Impact Investing Network souligne que près de la moitié des actifs gérés par des investisseurs privés sont en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, suivies de près par l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Figure I
Actifs gérés par un échantillon de 158 investisseurs à impact social, par région
(Nombre d'investisseurs interrogés)

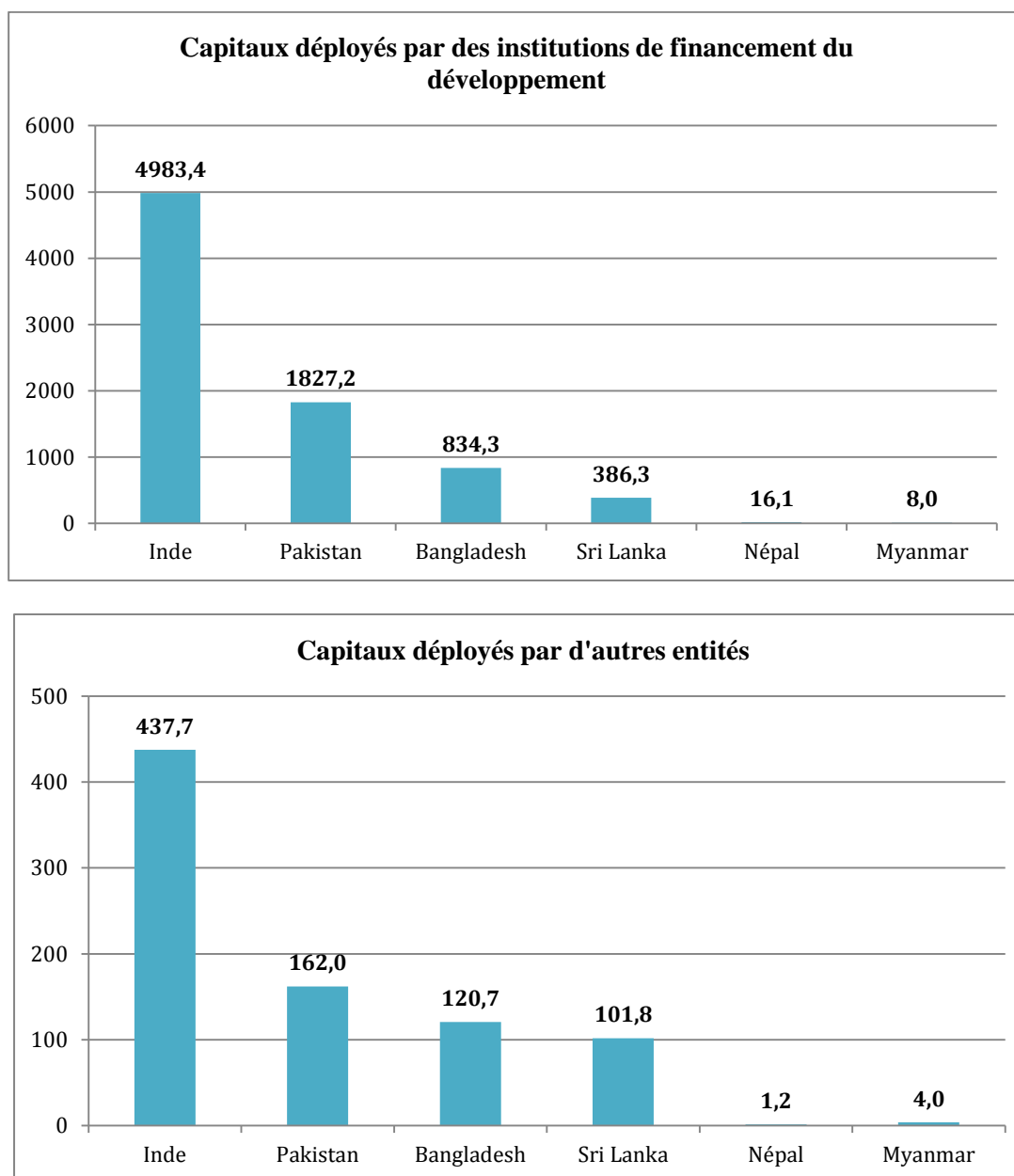


Source: Global Impact Investing Network, *Annual Impact Investor Survey 2016* (New York, 2016). Disponible à l'adresse: https://thegiin.org/assets/2016%20GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey_Web.pdf.

28. Le Global Impact Investing Network a également publié un rapport régional sur la situation de l'investissement responsable en Asie du Sud, qui s'intéresse plus particulièrement à six économies de l'Asie du Sud. Il était souligné dans ce rapport que la région avait connu un important déploiement de capitaux à impact social entre 2004 et 2014, en particulier au Bangladesh, en Inde et au Pakistan (figure II).

⁵ Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère du développement international, *Survey of the Impact Investment Markets 2014: Challenges and Opportunities in Sub-Saharan Africa and South Asia* (2015). Disponible à l'adresse: www.theimpactprogramme.org.uk/wp-content/uploads/2015/08/DFID-Impact-Programme-Market-Survey-Web-20151.pdf.

Figure II
Déploiement de capitaux à impact social dans six États de l'Asie du Sud
 (En millions de dollars des États-Unis)



Source: Global Impact Investing Network, *The Landscape for Impact Investing in South Asia* (New York, 2015). Disponible à l'adresse: <https://thegiin.org/knowledge/publication/the-landscape-for-impact-investing-in-south-asia>.

29. Si l'investissement responsable n'est pas une panacée, il offre néanmoins une solution originale dont les effets positifs sur le plan de la création d'emplois, du développement des compétences, de l'autonomisation des populations marginalisées et des pratiques professionnelles écologiquement durables sont aussi importants que l'impact financier et social direct généré par les entreprises sociales.

2. Entreprises sociales

30. Les entreprises sociales, à moins d'être encouragées par des mesures politiques indépendantes, ne sont pas reconnues par la vision traditionnelle qui s'intéresse principalement aux activités de recherche-développement, lesquelles constituent depuis longtemps le fondement des politiques menées

par les États membres en matière de science, de technologie et d'innovation. Cependant, certains gouvernements de la région ont accompli des progrès considérables en matière de soutien aux entreprises sociales dans leurs pays grâce à des politiques publiques ciblées.

31. En Asie du Nord-Est, le Gouvernement de la République de Corée a annoncé l'adoption de sa Loi de promotion de l'entrepreneuriat social en 2007. Celle-ci offre aux entrepreneurs sociaux du conseil en gestion, l'accès à des services professionnels et d'assistance technique, ainsi que des subventions à la location et des réductions d'impôts. L'intérêt que porte la République de Corée à l'entrepreneuriat social est évident dans les politiques que mène le Gouvernement, ce qui explique pourquoi les experts de ce secteur considèrent le pays comme un modèle pour la région. Korea Social Investment a également entrepris un projet pilote d'obligations à impact social dans le domaine de la prise en charge d'enfants ayant des besoins particuliers. En outre, l'administration métropolitaine de Séoul a adopté un décret prescrivant l'approvisionnement en biens et services auprès d'entreprises sociales (57 millions de dollars en 2015). Il s'agit probablement de l'une des mesures les plus novatrices et fondamentales pour permettre aux entreprises sociales de se développer et aux investisseurs de recevoir des retours sur investissement dans ce secteur. L'administration métropolitaine de Séoul a également ouvert un Centre de soutien à l'économie sociale qui sert d'incubateur d'entreprises sociales, et a établi un fonds pour l'investissement responsable. Grâce à ces mesures incitatives en faveur de l'entrepreneuriat social, le nombre d'entreprises sociales à Séoul s'est accru de 353 % entre 2012 et 2015⁶.

32. En Asie du Sud-Est, le Gouvernement malaisien a récemment mis en œuvre son Plan pour l'entrepreneuriat social 2015-2018 en vue de développer un écosystème d'entreprises sociales dans le pays. L'un des principaux objectifs de cette initiative est d'aider davantage d'entrepreneurs sociaux qui rencontrent des difficultés à générer un impact environnemental et social avec leurs entreprises tout en retirant aussi des bénéfices économiques. Si l'entrepreneuriat social est un concept relativement nouveau dans ce pays, la mobilisation du Gouvernement en faveur de sa promotion constitue une importante avancée.

33. Le Gouvernement thaïlandais s'est également activement attaché à développer son secteur de l'entrepreneuriat social au cours des dernières années. Il a créé le Bureau thaïlandais de l'entrepreneuriat social en 2010 pour aider les entreprises sociales, qu'il a récemment fait suivre de la Loi pour la promotion des entreprises sociales. La création du Groupe de travail national sur l'investissement responsable est une autre mesure qui montre l'attention que porte le Gouvernement thaïlandais à cette question. Il prend également des mesures d'incitation à l'investissement social, comme des allègements fiscaux, et prévoit d'établir un fonds d'investissement pour les entreprises sociales ainsi que de créer un nouveau statut juridique pour ce type d'entreprises, similaire à celui des entreprises d'intérêt communautaire au Royaume-Uni.

34. Au Viet Nam, le Gouvernement a revu sa Loi sur les entreprises de 2014 pour donner une définition juridique aux entreprises sociales et il a promis d'encourager, d'appuyer et de promouvoir le développement des entreprises sociales. Les secteurs dynamiques des organisations non gouvernementales et des petites et moyennes entreprises du Viet Nam

⁶ Voir <https://avpn.asia/2016/06/16/building-a-social-economy-in-asia/>.

peuvent tirer parti de cette évolution pour prendre de l'envergure ainsi que créer de nouvelles entreprises pour répondre aux problèmes sociaux urgents.

35. Les Gouvernements indonésien et philippin sont actuellement en train d'établir des politiques de promotion des entreprises sociales au sein de leurs économies. En Indonésie, la nouvelle loi sur l'entrepreneuriat comprend des dispositions sur les entreprises sociales et aux Philippines, le projet de loi pour la réduction de la pauvreté par l'entrepreneuriat social, qui doit être adopté l'an prochain, montre une prise de conscience du rôle de l'entrepreneuriat social en tant que facteur important d'innovation en matière de développement durable.

36. En Asie du Sud, le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan sont d'importantes destinations de capitaux à impact social, et leurs Gouvernements ont pris des mesures pour instaurer un écosystème d'innovation à l'appui des entreprises sociales. L'un des principaux objectifs du Plan « Vision 2025 » du Gouvernement pakistanais est de promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement est en train d'établir un Centre pour l'entrepreneuriat social. Au Bangladesh, pays largement considéré comme le berceau de l'entrepreneuriat social, un dialogue politique sur les entreprises sociales, les politiques et les pratiques en la matière s'est récemment tenu et a abouti à la remise d'un rapport au Gouvernement sur les mesures politiques de haut niveau qui peuvent être prises pour favoriser encore davantage la croissance des entreprises sociales.

37. Dans le Pacifique, le Gouvernement australien a créé le Fonds de développement et d'investissement pour les entreprises sociales. Doté de 20 millions de dollars, il vise à tirer parti de l'investissement privé, de manière individuelle, pour accroître les fonds disponibles pour les entreprises sociales dans leurs phases de création et de croissance. En confiant des responsabilités de gestion aux gestionnaires de fonds, il contribue également au renforcement des capacités. Parmi les actions novatrices du Gouvernement figure aussi le projet pilote des institutions financières pour le développement des communautés, qui vise à faciliter l'accès aux financements pour les personnes défavorisées qui sont exclues du système financier. D'autres mesures, telles que l'établissement du Bureau pour le secteur des organisations à but non lucratif au sein du Cabinet du Premier Ministre, témoignent de la détermination du Gouvernement australien à encourager l'entrepreneuriat social.

38. En Asie centrale, le concept d'entrepreneuriat social est relativement nouveau; toutefois, les pays de la région s'emploient activement à prendre en compte les activités à impact social et environnemental dans leurs programmes de développement. En 2013, le Gouvernement kazakh a adopté la politique du Concept de l'économie verte dans le cadre de sa stratégie à l'horizon 2050. La société par actions du Fonds d'innovation national a été remplacée par la société par actions de l'Agence nationale pour le développement technologique, dotée d'un mandat plus large en matière d'innovation. Les gouvernements de l'Asie centrale ont fait la preuve de leur engagement en faveur de l'entrepreneuriat social en établissant un dialogue actif entre eux et avec des experts du secteur lors d'événements tels que le Camp de l'innovation sociale.

39. Les politiques adoptées par les gouvernements de la région en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'investissement responsable témoignent de leur détermination à trouver des moyens novateurs de faire face aux problèmes de développement urgents et de réaliser les ambitieux objectifs de développement durable.

D. Le projet de la Commission

40. La CESAP va lancer un projet visant à renforcer la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'entrepreneuriat social et de l'investissement responsable dans la région Asie-Pacifique. Ce projet s'attachera à aider les responsables publics à formuler et à mettre en œuvre des politiques et stratégies efficaces permettant d'encourager l'entrepreneuriat social, de mettre en place des conditions propices à l'investissement responsable et de mesurer les progrès accomplis dans ces deux domaines.

41. En premier lieu, des articles de recherche et de réflexion de qualité, portant sur les meilleures pratiques dans la région, seront publiés. Ensuite, des produits axés sur le savoir et des modules d'apprentissage en ligne seront élaborés pour appuyer les activités de renforcement des capacités. Ces activités seront complétées par des événements régionaux de haut niveau.

42. Le Comité est invité à proposer des actions prioritaires pour ce projet, qui pourraient figurer parmi les suivantes:

- a) Établir un réseau intergouvernemental de responsables publics chargés des questions d'entrepreneuriat social et d'investissement responsable en vue d'encourager un partage accru du savoir;
- b) Élaborer un cadre réglementaire et législatif pour les entreprises sociales;
- c) Créer un environnement favorable à l'investissement responsable;
- d) Conduire des recherches sur les politiques permettant d'inciter efficacement les entreprises à intégrer des objectifs sociaux et environnementaux dans leurs modèles commerciaux;
- e) Élaborer un cadre de mesure et d'évaluation de l'économie de l'innovation sociale.

VI. Principaux points à examiner

43. Les paragraphes suivants présentent les questions à examiner à la session du Comité.

44. Quels sont les domaines que les pays membres considèrent comme prioritaires en matière de partage du savoir et de coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation?

a) Établir une plateforme régionale permettant aux responsables publics de faire participer les diverses parties prenantes à l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation (y compris les scientifiques, spécialistes en technologie, innovateurs, entrepreneurs, investisseurs et représentants du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile) afin de débattre et de tirer parti efficacement de la science, de la technologie et de l'innovation pour parvenir à un développement inclusif et durable, ainsi que de collaborer dans ce domaine (en l'occurrence par l'intermédiaire d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation, dont le projet de mandat figure dans le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/8);

b) Faciliter le partage du savoir entre les mécanismes de coopération sous-régionaux en matière de science, de technologie et d'innovation en Asie et dans le Pacifique, sujet traité dans le document E/ESCAP/CICTSTI(1)/9;

c) Négocier des accords intergouvernementaux portant sur des questions cruciales dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, telles que les politiques de science ouverte, l'échange de personnes, l'échange de technologies et les dispositions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans les accords commerciaux;

d) Promouvoir le partage des connaissances techniques entre les pays et offrir des incitations destinées à favoriser, entre les pays, la collaboration et le développement en matière de technologies, ainsi que le commerce et le transfert de technologies;

e) S'assurer que les besoins et les connaissances de la région sont pris en compte dans les initiatives mondiales menées en matière de science, de technologie et d'innovation (telles que le Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies et la Banque de technologies).

45. Quelles questions prioritaires en matière de science, de technologie et d'innovation bénéficieraient de l'adoption d'accords intergouvernementaux?

a) Une politique en faveur de la science ouverte, permettant un accès facilité à la recherche en matière de science, de technologie et d'innovation pour le développement durable;

b) Une politique favorisant la mobilité des professionnels de la recherche-développement dans toute la région;

c) Des dispositions particulières relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans les accords commerciaux visant à encourager les innovations et les technologies susceptibles d'avoir des retombées favorables pour la société et l'environnement (comme les technologies propres).

46. Quels sont les principaux besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation?

a) Meilleures pratiques dans la mise en œuvre d'approches pangouvernementales en matière de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, et intégration des politiques menées dans ce domaine aux stratégies de développement;

b) Solutions technologiques pour chacun des objectifs de développement durable;

c) Meilleures politiques pour une collaboration régionale efficace en matière de recherche-développement;

d) Stratégies efficaces pour la mise en valeur du capital humain dans la science, la technologie et l'innovation pour les objectifs de développement durable;

e) Stratégies efficaces pour encourager l'innovation pour le développement durable auprès des entreprises;

f) Meilleures pratiques en matière de modèles et de fonds institutionnels permettant d'appuyer la science, la technologie et l'innovation;

g) Meilleures pratiques pour stimuler l'entrepreneuriat;

h) Mécanismes de financement novateurs pour obtenir des fonds pour la science, la technologie et l'innovation.

47. Quelles sont les actions prioritaires pour aider les États membres à appuyer le développement d'entreprises sociales et à mettre en place des conditions propices à l'investissement responsable?

- a) Établir un réseau intergouvernemental de responsables publics chargés des questions d'entrepreneuriat social et d'investissement responsable en vue d'encourager un partage accru du savoir;
- b) Élaborer un cadre réglementaire et législatif pour les entreprises sociales;
- c) Créer un environnement favorable à l'investissement responsable;
- d) Conduire des recherches sur les politiques permettant d'inciter efficacement les entreprises à intégrer des objectifs sociaux et environnementaux dans leurs modèles commerciaux;
- e) Élaborer un cadre de mesure et d'évaluation de l'économie de l'innovation sociale.

48. Quelles sont les recommandations à présenter à la Commission à sa soixante-treizième session?

VII. Prochaines étapes

49. Les prochaines étapes sont les suivantes:

- a) Rédiger un texte contenant les recommandations à présenter à la Commission à sa soixante-treizième session;
 - b) Élaborer un plan d'action concernant les questions de science, de technologie et d'innovation qui bénéficieraient de l'adoption d'un ou plusieurs accords intergouvernementaux;
 - c) Mettre en œuvre des programmes d'appui pour répondre aux besoins des États membres en matière de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation;
 - d) Assurer le suivi des manifestations d'intérêt pour le projet de la CESAP sur l'entrepreneuriat social et l'investissement responsable.
-